



LA MÉDIATION PROFESSIONNELLE

La médiation professionnelle c'est quoi ?



La médiation est un processus **amiable** de la résolution des conflits qui s'appuie sur la **reprise de la communication** en présence d'un médiateur professionnel qui se positionne en tiers.

Le rôle du médiateur professionnel

Le médiateur est un **professionnel en gestion de conflit**.
Son intervention, neutre, impartiale et indépendante aide
les parties à trouver une **solution satisfaisante** pour
répondre à leurs besoins respectifs. Il permet donc aux
parties de conserver l'**autonomie** de leurs décisions et
de construire ensemble leur solution.

FM&VOUS

THÉRAPIE • MÉDIATION • COACHING

Mes domaines d'intervention



> MÉDIATION FAMILIALE & SUCCESSORALE

Divorce , séparation, parents–enfants, conflits familiaux, partage de succession, indivisions familiales...

> MÉDIATION CIVILE

Conflit locataire propriétaire, trouble de voisinage, propriété immobilière, harcèlement scolaire...

Mes domaines d'intervention



> MÉDIATION EN ENTREPRISE

Conflits individuels ou collectifs, rupture de contrat de travail, harcèlement, souffrance au travail, mésentente, litige commercial ou partenarial, conflit entre salarié ou salarié-employeur...

> MÉDIATION JUDICIAIRE

Avant, en cours ou après un procès, sur ordonnance du juge

Comment se déroule une médiation professionnelle ?

ÉTAPE 1 > ÉTAT DES LIEUX

Le médiateur identifie **la situation, les acteurs, le contexte** et formalise avec les parties l'environnement de son intervention par la signature d'une lettre de mission indiquant notamment le lieu des réunions, la durée prévisible de la médiation, la fréquence des réunions. Cette **lettre de mission** peut également préciser le coût et son mode de règlement et de répartition.

FM&VOUS

THÉRAPIE • MÉDIATION • COACHING



ÉTAPE 2 > ENTRETIENS INDIVIDUELS

Le médiateur reçoit chaque personne en entretien individuel. Lors de cet entretien, le médiateur aide chaque interlocuteur dans la qualification de ses positionnements. Il l'aide dans la définition des enjeux, des intérêts, des besoins et des attentes.

FM&VOUS

THÉRAPIE • MÉDIATION • COACHING

ÉTAPE 3 > RÉUNIONS DE MÉDIATIONS

Le médiateur professionnel organise les rencontres entre les parties.



ÉTAPE 4 > ACCORD DE MÉDIATION

Après que les parties aient déterminé la solution retenue, le médiateur professionnel les invite à **rédiger** ou faire rédiger par leurs conseils un **accord de médiation** qui pourra prendre la forme selon les cas et les souhaits des parties, d'un **compromis**, d'un **protocole** ou d'une **transaction**. Dans ce dernier cas, l'accord aura une autorité semblable à celle d'un jugement.

Les parties ont la possibilité de faire homologuer ou non leur accord par le juge. Elles peuvent également choisir de faire enregistrer l'accord par un avocat ou un notaire.

Les avantages de la médiation professionnelle

> RAPIDE

La durée d'une médiation dépend du nombre de personnes en cause, des enjeux et de la complexité de la situation. Cela dit, la plupart des conflits se résolvent en **2 ou 3 réunions** de médiation, en sus des entretiens individuels.



> EFFICACE

Le taux de réussite est **supérieur à 90%**.

Les avantages de la médiation professionnelle

> UN COÛT MAÎTRISÉ ET COMPÉTITIF

La médiation permet de résoudre le conflit au moment où il se présente, sur une durée maîtrisée et non des mois ou des années après.

Elle permet donc d'éviter l'accumulation des frais de justice et des manques à gagner générés par une situation bloquée.



> UN ACCORD DURABLE

Le processus de construction et de validation de l'accord de médiation **garantit** à celui-ci une exécution spontanée et pérenne.

FM&VOUS

THÉRAPIE • MÉDIATION • COACHING

> VOUS RESPONSABILISER

Autant un procès est une voie d'abandon par la personne de sa capacité à décider et à agir, autant la médiation est une voie d'**expression**, de **décision**, d'**exercice de sa responsabilité** et de sa **raison** et elle apporte la satisfaction qui va avec.



LA MÉDIATION PROFESSIONNELLE